



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

***Présents:*** MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, LORIC Franck (arrivé à 20h25), CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

***Absents Excusés:*** RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à POUILLAUE Maurice), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à PICAUD Nathalie), TALMONT David (Pouvoir à STAEL Gérard), LE TOHIC Morgane (Pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal).

**Le Conseil Municipal a désigné LE FICHER Yoann, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.**

**Date de convocation : 19 mars 2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26**

**Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion  
de l'exercice 2020**

(Délibération 2021\_03\_26\_02)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13, L. 2121-14 et L. 2121-31 ;

Vu les délibérations 2020\_03\_06\_02, 2020\_03\_06\_03 et 2020\_03\_06\_04 du Conseil municipal en date du 6 mars 2020 approuvant les budgets primitifs principal et annexes de la commune ;

Vu la désignation de Mme Marie-Christine TALMONT en qualité de Présidente de séance pour la discussion et le vote des comptes administratifs ;

**a. Compte Administratif - Budget Principal**

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, expose le compte administratif 2020 du budget principal, en tout point comparable au compte de gestion établi par le centre des Finances publiques de Locminé.

Elle rapporte que les dépenses de fonctionnement représentent 2 552 540,71 € et les recettes de fonctionnement 5 042 437,00 €, auxquelles s'ajoutent les résultats de deux budgets de zone clôturés par délibération du 11 décembre 2020 (Bronut et Keranna-Kerabuse). L'excédent de fonctionnement ainsi constitué est de 2 823 936,44 €.

Elle ajoute que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 11,1% par rapport à celles de 2019, du fait exclusivement d'une hausse des dépenses d'ordre. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement n'enregistrent qu'une évolution de + 0,2% par rapport à l'exercice antérieur.

Les charges à caractère général enregistrent une baisse de 9,5 % du fait de la crise sanitaire intervenue début 2020. De ce fait, certaines prestations n'ont pas été réalisées (les sorties du centre de loisirs, la restauration scolaire, les transports piscine, ...). Il en est de même pour les consommations énergétiques.

Mme Marie-Christine TALMONT informe que les recettes de fonctionnement (5 042 437 €) augmentent de 6%, soit de 285 933,35 € par rapport à l'année précédente. Les produits des services augmentent de 10,2 % compte tenu de la refacturation de la mise à disposition du personnel communal et du matériel pour la déchetterie de Centre Morbihan Communauté au titre des années 2017, 2018 et 2019 pour un montant global de 82 281,96 €. Cette régularisation atténue la baisse des recettes générées par le confinement (fermeture de la cantine, de la garderie et de l'ALSH ...). Si les dotations d'Etat n'ont pas augmenté, la dynamique favorable des bases a permis une augmentation des recettes fiscales de 22 640 €, tout en maintenant les taux d'imposition.

Mme Marie-Christine TALMONT informe ensuite que les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 087 763,23 €, avec notamment la construction du complexe An Ty ROZ (2 599 388,34€), l'acquisition de terrains et de biens en vue d'aménagements de lots et de futurs équipements (84 164,80€) ; les travaux d'amélioration au groupe scolaire : gestion du chauffage à distance, travaux d'étanchéité du toit, structures de jeux (60 006,90€) ...

#### **b. Compte Administratif – Budget d'Assainissement collectif**

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, présente le compte administratif du budget annexe d'Assainissement collectif pour l'année 2020, en tout point comparable au compte de gestion établi par le centre des Finances publiques de Locminé. Elle indique que les dépenses d'investissement concernent essentiellement l'établissement du schéma directeur d'assainissement des eaux usées traitées et la maîtrise d'œuvre pour le dévoiement des conduites d'assainissement sous le parking du Faisan Doré.

#### **c. Comptes Administratifs – Budgets des Lotissements communaux**

Mme Marie-Christine TALMONT présente les comptes administratifs des budgets annexes de la Résidence des Poètes, de la Résidence de la Sittelle et de celle de la Sapinière pour 2020, en tout point comparables aux comptes de gestion établis par le centre des Finances publiques de Locminé.

Elle précise que ces budgets intègrent principalement des travaux de raccordement et d'extension électrique au sein de la résidence des Poètes, des frais d'étude de maîtrise d'œuvre et des études géotechniques sur le budget annexe de la Sittelle, et des travaux de viabilisation des terrains et la vente de lots pour la résidence de la Sapinière.

Suite à cette présentation de l'ensemble des comptes administratifs et des comptes de gestion des budgets de la commune pour l'année 2020, elle interroge les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques ou questions, qu'ils souhaiteraient formuler.

En l'absence de questions et conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, M. Le Maire se retire afin que le Conseil municipal délibère sur les comptes administratifs et les comptes de gestion 2020 de Moréac.

Considérant l'accord unanime des conseillers municipaux, Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, prend la présidence de la séance. Le Conseil municipal ne s'y opposant pas, l'ensemble des comptes administratifs et des comptes de gestion pour l'année 2020 font l'objet d'une seule et même délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **Approuve les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes,**
- **Approuve les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire



Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le 09/04/2021



ID : 056-215601402-20210326-D2021\_03\_26\_02-DE